

3CL DIAGCONSEILS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5.000 €

Siège social : 11, rue du Capitaine Roland Deplanque - 94700 MAISONS-ALFORT

RCS CRETEIL en cours d'attribution

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 28 MAI 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre,
Et le Vingt Huit Mai,

Les associés de la Société **3CL DIAGCONSEILS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 € divisé en 5.000 actions de 1 € chacune, dont le siège social est situé 11, rue du Capitaine Roland Deplanque - 94700 MAISONS-ALFORT, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Chu HUANG, associé de la société.

Madame La LI, en sa qualité de Présidente de la société CLEE, associée de la Société, est désignée en qualité de Secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant dans la salle des délibérations.

La feuille de présence certifiée exacte par la Présidente permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

-  une copie de la lettre de convocation des associés,
-  la feuille de présence de l'Assemblée.

Puis la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du Président ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune observation particulière n'étant formulée et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

L'Assemblée Générale, désigne en qualité de Président de la Société, et pour une durée indéterminée :

 **Monsieur Chu HUANG,**
Né le 1^{er} novembre 1980 à ZHEJIANG (CHINE), de nationalité chinoise, demeurant :
11, rue du capitaine Deplanque - 94700 MAISON-ALFORT.

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports entre associés, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Monsieur Chu HUANG, accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ.

L'Assemblée Générale, désigne en qualité de Directrice Générale de la Société, et pour une durée indéterminée :

 **La société CLEE**
Société par Actions Simplifiée au capital 5.000 € divisé en 100 actions de 50 €, dont le siège social est situé 11, rue du capitaine Deplanque - 94700 MAISON-ALFORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 753 254 226. Elle est représentée par sa Présidente, Madame La LI.

Cette nomination intervient à compter de ce jour.

La Directrice Générale est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

La Directrice Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports entre associés, la Directrice Générale agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

La Société CLEE accepte lesdites fonctions et déclare qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Directrice Générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIR.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

* *

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Secrétaire par voie électronique et dans les conditions conformes à l'article 1367 du Code civil.

LE PRESIDENT

Monsieur Chu HUANG

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

LE SECRETAIRE

La société CLEE

Représentée par sa Présidente Madame La LI

« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »